

Un rapport parlementaire appelle à développer l'activité physique dès le plus jeune âge et pour tous les publics afin de contrer les "ravages de la sédentarité"

Dans un rapport sur "l'évaluation des politiques de prévention en santé publique" réalisé pour le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale rendu public hier, M. Régis JUANICO, député (app. PS) de la Loire, et Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, députée (REM) de l'Eure, alarment sur le manque d'activité physique des Français accentué par la pandémie et appellent les autorités à développer des actions pour contrer cette tendance.

Le constat dressé dans ce rapport est sans appel : les "ravages" de la sédentarité gagnent du terrain, un phénomène accentué par la crise sanitaire, avec désormais 54 % des hommes et 44 % des femmes de 18 à 74 ans "en situation de surpoids ou obèses" (ainsi que 17 % des enfants de 6 à 17 ans). Or la "prise de conscience" de la réalité de cette "bombe sanitaire à retardement" et les actions de l'Etat sont "clairement insuffisantes", estiment les deux députés. Les parlementaires évoquent également les dégâts du temps passé devant les écrans notamment pour les plus jeunes, assurant que 49 % des 11-17 ans présentent "un risque sanitaire très élevé" avec plus de 4h30 devant un écran et/ou moins de 20 mn d'activité physique par jour.

Paradoxalement, la crise sanitaire, avec son lot de confinements et de restrictions de pratique sportive, a souligné le besoin d'activité physique, une "thérapeutique particulièrement efficace pour prévenir les maladies chroniques, les surmonter", souligne le rapport. Les parlementaires rappellent notamment que remplacer 30 minutes de sédentarité par jour par 30 minutes d'activité physique "réduit de 17 % la mortalité prématurée" et que 30 minutes d'activité physique modérée "réduit le risque d'accident cardio-vasculaire de 30 % en moyenne".

Définir l'activité physique et sportive comme "grande cause nationale"

Parmi les 18 propositions qu'ils font pour tenter d'infléchir cette tendance, les parlementaires préconisent notamment de définir l'activité physique et sportive comme "grande cause nationale" dès 2022 et d'en faire "une priorité de santé publique" dans le cadre de l'héritage des JO de Paris 2024, de "faire de septembre le mois de l'activité physique et sportive en fédérant les initiatives éparses dans ce domaine" et de "mieux informer sur les dangers des écrans avant 3 ans, sur les addictions, les soutiens à la parentalité et les prises en charge possibles". Ils proposent aussi de mettre en place des tests de capacité physique et de forme accessibles à tous, notamment à l'école et dans le cadre de l'activité professionnelle.

Afin de lutter contre la sédentarité, ils proposent notamment de "créer un ministère délégué en charge de la prévention en santé publique" et de formuler dans un document unique les objectifs de prévention en santé publique et de lutte contre la sédentarité pour les différentes catégories de population et portant sur les principales pathologies, afin d'en réaliser une évaluation annuelle.

L'école, le fondement des apprentissages durables et de la prévention primaire

Pour les rapporteurs, l'école doit devenir un levier essentiel dans cette nouvelle approche, et ils préconisent notamment d'inscrire l'éducation physique et sportive dans les compétences du socle commun évaluées dans le diplôme national du brevet, dans les épreuves du CAP et du Baccalauréat et de renforcer l'éducation physique et sportive au lycée en passant de deux heures à trois heures obligatoires par semaine. Si le ministère de l'Éducation, en association avec le comité

d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (Cojo), a expérimenté cette année dans plusieurs académies l'initiative des "30 minutes d'activité physique par jour", les parlementaires estiment qu'il faut aller plus loin. Ils proposent notamment d'intégrer cette pratique "dans la formation des enseignants" et de "généraliser" ce dispositif dans tous les établissements scolaires, en complément des horaires d'EPS. Ils proposent aussi de lancer un grand programme d'aménagement du bâti scolaire et des cours de récréation des écoles pour favoriser la mixité des jeux et la motricité et d'élargir le "Pass'sport" aux jeunes jusqu'à 20 ans, aux fédérations sportives scolaires et de le pérenniser.

Le rapport annuel de l'Inspection générale de la Gendarmerie nationale sera rendu public aujourd'hui

Le rapport annuel de l'Inspection générale de la Gendarmerie nationale, pour l'année 2020, sera rendu public aujourd'hui pour la deuxième année consécutive.

Le bureau des enquêtes judiciaires a reçu 68 saisines de l'autorité judiciaire, contre 63 en 2019. Quelque 1783 réclamations de particuliers ont été adressées à l'IGGN, pour plus de 2 millions d'interventions (soit une hausse de 23 % en un an).

Par ailleurs, 27 audits et études ont été réalisés, 337 unités de gendarmerie départementale ayant fait l'objet d'une évaluation inopinée sur les conditions d'accueil réservées à tous ceux qui se rendent dans une gendarmerie.

Rappelons que le chef de l'Inspection générale de la Gendarmerie nationale est le général de corps d'armée Alain PIDOUX.



L'ASSEMBLEE NATIONALE

Ouvrage en deux tomes sous reliures mobiles, mis à jour de façon
Permanente par l'envoi régulier de feuillets réactualisés

- Composition de l'Assemblée, du bureau, des services et des commissions
- Représentation géographique et par parti
- Représentations dans les organismes nationaux et internationaux
- Biographies des députés et des responsables des services de l'Assemblée

LESBIOGRAPHIES.COM